



Essonne : de nouveaux besoins en équipements, pour les plus jeunes et les plus âgés, d'ici 2040

D'ici 2040, la population de l'Essonne pourrait atteindre entre 1,4 million d'habitants, dans l'hypothèse d'un ralentissement de la construction, et 1,5 million d'habitants, si le rythme de construction actuel se maintenait. Le nord-ouest du département, autour du plateau de Saclay, contribuerait pour un tiers à cette croissance démographique. La structure par âge évoluerait de manière contrastée, entraînant des besoins différenciés pour les jeunes enfants et les personnes âgées. Pour mettre à niveau l'offre de places en crèches d'ici 2040 dans les territoires les moins dotés, 2 000 à 3 000 nouvelles places seraient nécessaires, dont la moitié dans la partie essonnienne de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart. Compte tenu du vieillissement de la population et en l'absence d'une inflexion favorisant le maintien à domicile, le besoin de nouvelles places en EHPAD s'établirait entre 5 500 et 6 200 dans le département, dans l'hypothèse d'un maintien des taux d'équipement actuels.

Frédéric Bertaux, Insee Île-de-France
François-Xavier Laurence, Nicolas Robert, Conseil départemental de l'Essonne

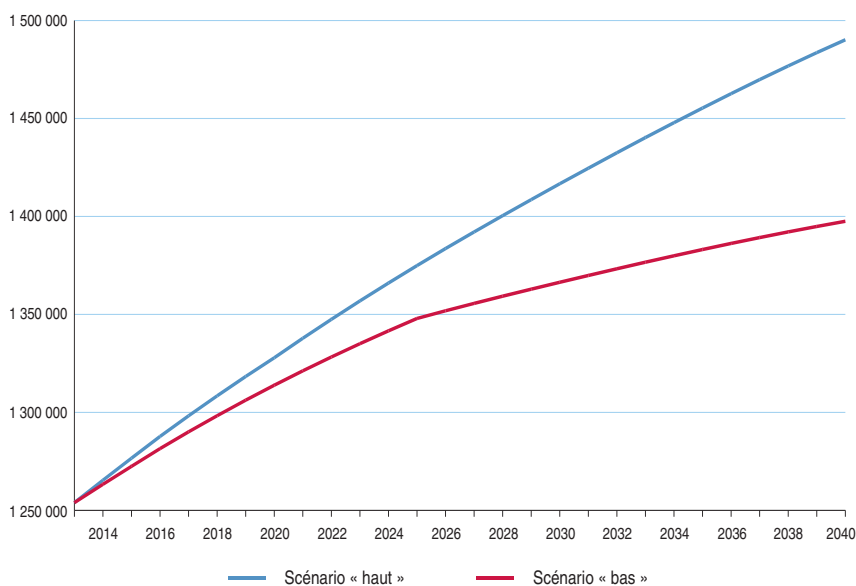
Au 1^{er} janvier 2016, le département de l'Essonne compte 1 287 330 habitants. Entre 2011 et 2016, la population essonnienne a augmenté de 62 130 habitants, soit + 1 % par an. Il s'agit de la plus forte croissance dans la région sur cette période, avec la Seine-Saint-Denis. En 2040, la population de l'Essonne atteindrait 1 397 500 habitants (*figure 1*) selon un premier scénario dit « bas », en phase avec les projets de construction connus à ce jour (*Pour comprendre et Pour en savoir plus*). Son rythme de croissance ralentirait alors, pour atteindre + 0,4 % par an.

Selon un deuxième scénario dit « haut », plus optimiste car prolongeant le rythme de construction de la loi Grand Paris sur toute la période, la population essonnienne atteindrait 1 490 200 habitants (+ 0,6 % par an).

Ces deux scénarios tiennent compte du recul récent de la fécondité, observé depuis 2011 dans le département.

1 Entre 1,4 et 1,5 million d'habitants dans l'Essonne en 2040

Deux scénarios de projections démographiques pour l'Essonne à l'horizon 2040



Source : Insee, recensement de la population 2013, projections démographiques.

Le nord-ouest du département, principal moteur de la croissance de la population essonnienne

Quel que soit le scénario retenu, la population augmenterait dans six des sept territoires d'action départementale (TAD) de l'Essonne, mais selon des dynamiques diverses. Ces territoires constituent la maille de l'intervention publique pour les politiques conduites par les départements depuis 2016.

Le TAD Nord-Ouest, qui englobe la communauté d'agglomération (CA) de Paris-Saclay, la communauté de communes (CC) du Pays de Limours et la commune de Bièvres, deviendrait le principal moteur de la croissance de la population essonnienne (figure 2). Entre 2016 et 2040, ce territoire gagnerait entre 47 000 et 74 000 habitants selon le scénario choisi, soit plus d'un tiers de la hausse de population du département. Ce territoire bénéficie de nombreux atouts renforçant son attractivité : une dynamique de construction de logements, un développement économique favorisé par de nombreux centres de recherche et développement et des établissements d'enseignement supérieur, et une position privilégiée à 20 kilomètres de Paris.

La croissance de la population se tasserait dans le TAD Est (la partie essonnienne de la CA Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart), après une période particulièrement dynamique entre 2011 et 2016, suite à de nombreux projets de renouvellement urbain.

Plus largement, la dynamique du nord de l'Essonne s'inscrirait dans le prolongement de celle observée actuellement en Île-de-France, où les foyers de peuplement forment un « croissant » contournant Paris par l'est, allant du Val-d'Oise au nord de l'Essonne en passant par la Seine-Saint-Denis et l'ouest de la Seine-et-Marne.

Dans les TAD Centre (CA Cœur d'Essonne Agglomération), Nord (partie essonnienne de la métropole du Grand Paris) et Nord-Est (CA du Val d'Yerres Val de Seine et commune de Varennes-Jarcy), la croissance de la population serait proche de la moyenne départementale.

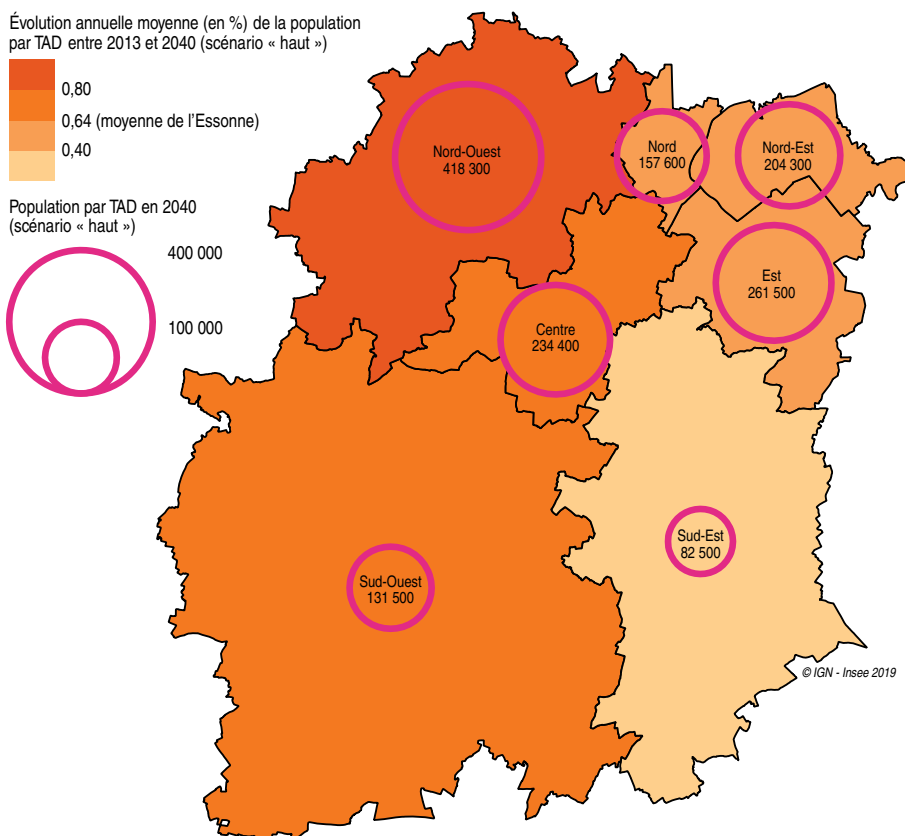
Enfin, le Sud-Essonne, plus rural, échappe à cette dynamique actuelle. Cependant, l'évolution démographique à l'horizon 2040 serait plus favorable dans le TAD Sud-Ouest (regroupement de la CA de l'Étampois, de la CC du Dourdannais et de la CC Entre Juine et Renarde) que dans le TAD Sud-Est (regroupement de la CC du Val d'Essonne et de la CC des Deux Vallées) où la population stagnerait dans le scénario bas.

Un vieillissement plus prononcé dans le sud de l'Essonne

En 2040, dans le scénario haut comme dans le scénario bas, l'âge moyen de la popu-

2 Une croissance de population plus soutenue dans le nord-ouest de l'Essonne

Population en 2040 et évolution de population 2013-2040 par TAD, selon le scénario « haut »



Source : Insee, recensement de la population 2013, projections démographiques.

lation essonnienne atteindrait 40,8 ans (contre 37,2 ans en 2013), proche de la moyenne de l'Île-de-France. À cet horizon, 285 000 à 300 000 personnes de 65 ans ou plus pourraient résider en Essonne, contre 170 000 en 2013. Les Essonnien(ne)s de 75 ans ou plus seraient deux fois plus nombreux en 2040 qu'en 2013 : entre 158 000 et 165 000 selon les scénarios. À l'inverse, la population de moins de 15 ans diminuerait légèrement dans l'hypothèse basse (- 4 000 habitants) et n'augmenterait que légèrement dans l'hypothèse haute (+ 17 000 habitants). Tous les TAD seraient concernés par le vieillissement de la population. Dans le TAD Sud-Est, déjà le plus âgé du département en 2013 (38,9 ans d'âge moyen), le vieillissement serait encore plus prononcé qu'ailleurs, à cause du faible dynamisme démographique : l'âge moyen des habitants de ce TAD dépasserait 44 ans en 2040, dans les deux scénarios. En outre, dans le scénario bas, la population du TAD Sud-Est diminuerait pour toutes les tranches d'âge inférieures à 65 ans. Cela ne serait pas le cas dans le TAD Sud-Ouest, également touché par le vieillissement, mais dont la population continuerait d'augmenter pour l'ensemble des tranches d'âge (sauf entre 3 et 14 ans). Le TAD Est, qui est en 2013 beaucoup plus jeune que le reste du département (34,3 ans d'âge moyen), vieillirait aussi plus vite que l'Essonne.

Ces dynamiques locales diverses posent la question des besoins en équipements pour les territoires, au plus près des populations. Parmi les publics ciblés par les compétences départementales, seuls les équipements en lien avec les jeunes enfants et les personnes âgées sont développés dans cette étude.

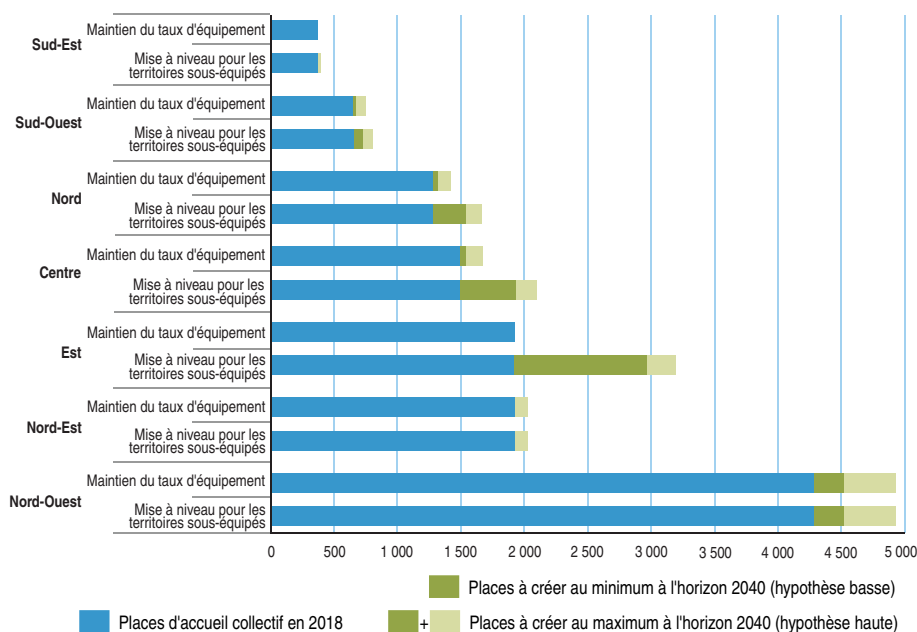
Un moindre équipement pour l'accueil de jeunes enfants dans le TAD Est

En 2018, dans l'Essonne, un enfant de moins de trois ans sur quatre (23 %) peut être pris en charge dans les structures d'accueil collectives contre un sur cinq au niveau national. Ce taux d'équipement varie fortement selon les territoires : seuls 16 % des jeunes enfants résidant dans le TAD Est peuvent être accueillis en structure collective, alors qu'ils sont près d'un tiers dans le TAD Nord-Ouest.

Les enfants ne pouvant être accueillis dans des structures collectives peuvent être gardés par une assistante maternelle. En combinant accueil collectif et individuel (taux d'accueil), les deux tiers des jeunes enfants peuvent être pris en charge dans l'ensemble de l'Essonne. Si les TAD Nord-Ouest, Sud-Ouest et Sud-Est ont une capacité d'accueil supérieure à la moyenne départementale (entre 72 % et 80 %), la situation est moins favorable dans le TAD Est, où seulement la moitié des jeunes

3 Un effort à porter sur le TAD « Est » pour homogénéiser l'offre d'accueil collectif de jeunes enfants

Évolution du nombre de places d'accueil collectif des jeunes enfants dans les TAD, en fonction des scénarios de projections de population et des politiques publiques



Lecture : en 2018, la capacité d'accueil du TAD « Centre » est de 1 493 places. D'ici 2040, pour mettre à niveau l'offre actuelle et atteindre un taux d'équipement de 23 %, permettant de mieux répondre aux besoins de la population de ce territoire, il faudrait créer 443 places supplémentaires dans l'hypothèse basse, et 604 places dans l'hypothèse haute.

Sources : Conseil départemental de l'Essonne ; Insee, recensement de la population 2013, projections démographiques.

Essonnais peuvent être accueillis. Les TAD Centre, Nord et Nord-Est ont une capacité d'accueil similaire à la moyenne du département (entre 64 % et 67 %).

Toutefois, compte tenu des caractéristiques de leur population (proportion élevée de familles monoparentales et de ménages à faibles revenus entre autres), les TAD Centre, Nord et Est semblent ne pas être suffisamment équipés en matière d'accueil collectif, ce qui nécessiterait la création de places en accueil collectif dans le cadre d'une politique de mise à niveau. C'est dans le TAD Est que l'effort pourrait être le plus important car ce territoire est le moins équipé, avec une place d'accueil collectif pour six enfants de moins de trois ans contre une place pour quatre enfants au niveau départemental. Dans ce territoire caractérisé par une proportion élevée de ménages fragiles (monoparentalité, revenus faibles), l'insuffisance de l'offre en accueil des jeunes enfants ne semble pas pouvoir être compensée par le recours à des modes de garde alternatifs.

Dans les TAD Centre et Nord, l'effort à fournir serait moindre. Cependant, la densité de jeunes âgés de moins de trois ans et la proportion de ménages disposant de faibles revenus y sont particulièrement élevées, augmentant donc le besoin en accueil collectif.

Même si les capacités d'accueil semblent suffisantes dans les TAD Sud-Est et Sud-Ouest, les équipements d'accueil collectif sont concentrés dans les communes les plus importantes de ces TAD (Étampes, Dourdan,

Menecy, Milly-la-Forêt...). L'ouverture de crèches dans les communes non pourvues actuellement pourrait être envisagée pour améliorer la couverture territoriale. Enfin, les TAD Nord-Ouest et Nord-Est disposent d'une offre d'accueil pour jeunes enfants se situant au-delà de la moyenne départementale.

Dans le TAD Est, un millier de places à créer d'ici 2040 pour améliorer l'offre d'accueil collectif pour jeunes enfants

En utilisant les scénarios de projections de population, les capacités d'accueil collectif nécessaires pour répondre aux besoins de la population à l'horizon 2040 peuvent être estimées, à travers le nombre de places à créer (figure 3). Deux cas sont envisagés, selon les objectifs poursuivis par les politiques publiques. Dans le premier, celui du « maintien de l'offre », les taux d'équipement dans les TAD seraient maintenus à leur niveau de 2018. Dans le deuxième cas de « mise à niveau », l'offre en équipements serait développée dans les TAD qui, en 2018, présentent un taux d'équipement inférieur au taux départemental.

Dans l'hypothèse haute d'évolution démographique, l'augmentation de la population des jeunes enfants pourrait nécessiter la création de 1 030 places supplémentaires en Essonne d'ici 2040, pour maintenir le taux d'équipement actuel. À l'opposé, dans l'hypothèse basse d'évolution démographique,

le nombre d'enfants de moins de trois ans diminuerait dans le département (- 1,2 % entre 2013 et 2040). Dans ce contexte, le taux d'équipement augmenterait donc mécaniquement, en maintenant la capacité du parc d'accueil collectif de 2018.

Dans le cadre d'une politique de mise à niveau du taux d'équipement dans les TAD sous-équipés, le nombre de places à créer serait compris entre 2 000 et 3 200 places, selon l'évolution démographique. Le taux d'équipement départemental atteindrait alors 26 % (hypothèse haute) ou 27 % (hypothèse basse). Cela correspondrait à une augmentation du nombre de places du parc actuel comprise entre 17 % et 26 %.

Les nouvelles places devraient être réparties selon les besoins des différents TAD. Dans le TAD Est, où les besoins sont particulièrement importants, une mise à niveau de l'offre nécessiterait la création de 1 000 à 1 300 places selon l'évolution démographique, même dans un contexte de diminution de la population des jeunes enfants. Dans le TAD Sud-Est, compte tenu du taux d'équipement actuel et d'une croissance démographique plus modérée, l'offre existante pourrait être suffisante quantitativement, mais devrait être mieux répartie sur le territoire. Dans les TAD Nord-Ouest et Nord-Est, le maintien de taux d'équipement élevés nécessiterait la création, respectivement, de 640 et 100 places supplémentaires au maximum, d'ici 2040. Dans les autres TAD, la mise à niveau de l'offre impliquerait de créer 70 à 150 places dans le TAD Sud-Ouest, 260 à 380 places dans le TAD Nord et 440 à 600 places dans le TAD Centre.

Moins de structures d'accueil pour personnes âgées dans les TAD Nord et Nord-Ouest

Avec 21 personnes âgées de 65 ans ou plus pour une place en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) en 2017, l'Essonne se situe dans la moyenne nationale (taux d'équipement de 4,8 %), d'après l'enquête auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) réalisée par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES).

Selon les territoires, le taux d'équipement varie de 3,4 % dans le TAD Nord à 7,1 % dans le TAD Sud-Est. Les TAD Nord et Nord-Ouest présentent les niveaux d'équipements les plus faibles, les besoins de places installées en EHPAD sont donc dès aujourd'hui plus importants dans ces territoires. À l'inverse, les TAD Nord-Est, Sud-Est et Sud-Ouest sont les mieux équipés. Les TAD Centre et Est se situent dans la moyenne. Ces comparaisons entre TAD supposent l'homogénéité des situations de dépendance dans le département,

4 Plus de 5 000 places en EHPAD à créer pour maintenir l'offre actuelle

Évolution théorique du besoin en places en EHPAD à l'horizon 2040 dans les TAD, pour maintenir l'offre actuelle, en fonction des scénarios de projections démographiques

Territoire d'action départementale (TAD)	Capacité d'accueil des EHPAD en 2017	Population âgée de 65 ans ou plus en 2013	Hypothèse basse d'évolution démographique		Hypothèse haute d'évolution démographique	
			Augmentation de la population âgée de 65 ans ou plus entre 2013 et 2040	Nombre de places à créer	Augmentation de la population âgée de 65 ans ou plus entre 2013 et 2040	Nombre de places à créer
Centre	1 250	25 070	16 920	770	19 110	860
Est	1 220	24 010	18 900	880	21 200	980
Nord	710	20 000	11 260	380	12 650	430
Nord-Est	1 730	26 730	15 010	920	16 840	1 040
Nord-Ouest	2 000	46 730	32 080	1 280	35 900	1 440
Sud-Est	880	11 340	8 620	610	9 530	670
Sud-Ouest	930	15 560	13 060	710	14 400	780
Total	8 720	169 440	115 850	5 550	129 630	6 200

Sources : Conseil départemental de l'Essonne ; Insee, recensement de la population 2013, projections démographiques.

mais prennent en compte le fait que les Essonnais âgés de 60 ans ou plus sont moins souvent en situation de dépendance que les Franciliens (12,3 % contre 13,8 %). Par ailleurs, les besoins de nouvelles places en EHPAD sont à considérer dans un contexte de niveau d'occupation élevé : neuf établissements essonnais sur dix ont un taux de fréquentation supérieur à 90 % en 2017.

D'ici 2040, plus de 5 000 nouvelles places en EHPAD nécessaires pour maintenir l'offre actuelle

Selon la même logique utilisée pour les jeunes enfants, un scénario de « maintien de l'offre » permet d'évaluer les besoins en EHPAD nécessaires à l'horizon 2040, compte tenu des différentes hypothèses d'évolution démographique. Dans ce scénario, les taux d'équipement en EHPAD seraient maintenus à leur niveau de 2017. Au niveau départemental, il faudrait créer 5 550 à 6 200 places installées en EHPAD, selon les scénarios, à l'horizon 2040, pour maintenir les taux d'équipement actuels dans les TAD (figure 4). De ce fait, le nombre de places devrait augmenter dans l'ensemble des territoires, même dans le cas de l'hypothèse basse de croissance démographique. Les besoins varieraient de + 53 % dans le TAD Nord-Est (920 places supplé-

Pour comprendre

Deux scénarios prospectifs ont été construits dans le cadre d'une étude sur les évolutions conjointes du parc de logements et de la population en Île-de-France (*Pour en savoir plus*). Ces scénarios, nommés « **bas de construction** » et « **volontariste** » (ou « loi Grand Paris »), induisent des hypothèses concernant la construction de logements :

- Scénario « bas de construction » : construction de 5 300 logements par an, en Essonne, sur la période 2015-2035 (et de 50 000 logements par an au total en Île-de-France) ;
 - Scénario « volontariste » : construction de 8 500 logements par an, en Essonne, sur la période 2015-2035 (et de 70 000 logements par an au total en Île-de-France).
- Les scénarios « **bas** » et « **haut** » cités dans cette publication sont des variantes des scénarios « bas de construction » et « volontariste », qui prennent en compte le recul de la fécondité en Essonne depuis 2011. Ils supposent une diminution de la fécondité jusqu'en 2020. La fécondité est ensuite maintenue constante de 2020 à 2040.

Territoires d'action départementale (TAD) : ces territoires sont les découpages de l'intervention publique pour les politiques conduites par les départements depuis 2016. Il en existe sept dans l'Essonne.

mentaires) à + 76 % dans le TAD Sud-Ouest (710 places supplémentaires). Dans le cas de l'hypothèse haute d'évolution démographique, les besoins théoriques iraient de + 60 % dans les TAD Nord-Est (1 040 places supplémentaires) et Nord (430 places supplémentaires) à + 84 % dans le TAD Sud-Ouest (780 places supplémentaires). Cependant, les politiques actuelles tendent à privilégier des solutions alternatives, favorisant le maintien à domicile des personnes en

situation de dépendance (services de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées, services polyvalents d'aide et de soins à domicile, équipes spécialisées Alzheimer). Les besoins en EHPAD seraient donc à relativiser. Dans l'hypothèse d'absence de création de places en institution, à l'horizon 2030, la croissance du nombre de personnes âgées dépendantes conduirait à une forte hausse du nombre de personnes âgées à domicile (+ 46 %) en Essonne. ■

Insee Île-de-France
1 rue Stephenson
78188 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

Directrice de la publication :
Marie-Christine Parent
Rédactrice en chef :
Christèle Rannou-Heim

Crédits photos :
Phovoir et Denis Sutton/RATP
ISSN 2416-8149
© Insee 2019

Pour en savoir plus

- Courtois S., Fourré C., Herviant J., Khelladi I., Lagandré V., Le Berre M., Lo S.-H., Menu A., Michault A., Oudin B., Wolber O., « Un quart de personnes âgées dépendantes supplémentaires en Île-de-France à l'horizon 2030 », *Insee Analyses Île-de-France* n° 96, avril 2019.
- Chantoiseau B., Chometon É., Ciesielski H., Louchart P., Poncelet T., Roger S., Wittmann A.-L., « Évolutions conjointes du parc de logements et de la population en Île-de-France - Deux scénarios à l'horizon 2035 », *Insee Analyses Île-de-France* n° 90, décembre 2018.
- Laroche N., « Population légale de l'Île-de-France : 12 117 132 habitants au 1^{er} janvier 2016 », *Insee Flash Île-de-France* n° 36, décembre 2018.